

41. *Yates.*—Pour amender le règlement No. 260 *re* édifices (29 Juin.)  
 42. *Gadbois.*—Pour amender le règlement No. 270. (29 Juin)

L. O. DAVID,  
*Greffier de la Cité.*

41. *Yates.*—To amend by-law No. 260 *re* buildings. (29th June.)  
 42. *Gadbois.*—To amend by-law No. 270 (29th June.)

L. O. DAVID,  
*City Clerk.*



## Service de l'Incineration AUX ENTREPRENEURS.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECURIE," seront reçues jusqu'à midi vendredi, le 17 juillet prochain, pour la construction d'une écurie en bois et brique dure de Montréal sur la rue St-Patrice, quartier St-Gabriel.

Les plans et spécifications peuvent être examinés au bureau de M. L. R. Montbriand, architecte, 230 rue St-André.

Les soumissions devront être faites sur des formules qui seront fournies sur demande.

Un chèque certifié et payable à l'ordre du trésorier de la Cité, au montant de 10% devra être déposé entre les mains dudit trésorier.

Un certificat de tel dépôt sera donné à chaque soumissionnaire et devra accompagner la soumission qui sera remise au greffier de la Cité.

Les soumissions seront ouvertes par le greffier de la Cité en présence des intéressés à la première séance de la Commission de l'Incineration qui suivra leur réception.

La Commission ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions reçues.

Par ordre,

L. O. DAVID,  
*Greffier de la Cité.*

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,  
 HÔTEL DE VILLE.  
 Montréal, le 6 juillet 1908.



## Incineration Department TO CONTRACTORS.

Sealed tenders, addressed to the undersigned, and endorsed "TENDER FOR THE CONSTRUCTION OF A STABLE" will be received up to noon, on Friday, the 17th July next, for the construction of a stable in wood and Montreal hard brick on St. Patrick street, in St. Gabriel ward.

The plans and specifications may be seen at the office of Mr. L. R. Montbriand, architect, 230 St. André St.

Tenders must be made on forms which will be supplied on application.

A certified cheque equal to 10% shall be deposited with the City treasurer, payable to his order. Each tenderer shall receive a certificate of such deposit, and this certificate shall accompany the tender delivered to the City Clerk.

The tenders will be opened by the City Clerk, in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Incineration Committee following the reception of said tenders.

The Committee does not bind itself to accept the lowest or any tenders submitted.

By order,

L. O. DAVID,  
*City Clerk.*

CITY CLERK'S OFFICE,  
 CITY HALL,  
 Montreal, July 6th, 1908.



## AVENUE PAPINEAU

Homologation d'une ligne, sur les deux côtés, de la rue Lagauchetière à la rue Dorchester, pour l'agrandissement du carré Papineau, dans le quartier Ste-Marie de la Cité de Montréal.

### AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Cité de Montréal, par ses conseils et procureurs soussignés, présentera une requête à la Cour Supérieure du District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant comme division de Pratique, en la chambre No 31, au Palais de Justice de cette Cité, mardi, le quatrième jour d'août prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, pour demander que le plan homologué du quartier Ste-Marie de ladite Cité soit modifié en homologant une ligne sur les deux côtés de l'avenue Papineau, de la rue Lagauchetière à la rue Dorchester, pour l'agrandissement du carré Papineau:—le tout tel qu'indiqué sur le plan qui sera produit avec ladite requête.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLEE,  
 DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,  
*Procureurs de la Cité de Montréal.*

HÔTEL DE VILLE,  
 Montréal, 9 juillet 1908.



## PAPINEAU AVENUE

Homologation of a line, on both sides, from Lagauchetière street to Dorchester street, for the enlargement of Papineau square in the St. Mary's ward of the City of Montreal.

### PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is hereby given that the City of Montreal will, by and through their undersigned Attorneys and Counsel, present to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting as practise division, in room No. 31 at the Court-House of this City, on Tuesday, the fourth day of August next, at half past ten o'clock in the forenoon or as soon as counsel can be heard, a petition asking that the homologated plan of St. Mary's ward in the said City be modified by homologating a line on both sides of Papineau avenue, from Lagauchetière street to Dorchester street, for the enlargement of Papineau square:—the whole as indicated on the plan to be filed with said petition.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLEE,  
 DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,  
*Attorneys for the City of Montreal.*

CITY HALL,  
 Montreal, 9th July 1908.